

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 267 rapportant l'arrêté n° 248 du 23 février 1949.

n° 267

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété

Vule décret du 26 novembre 1946 sur les indemnités pour intérim dans les fonctions judiciaires

Vul'arrêté n° 248 du 23 février 1949 nommant M, Blosse, administrateur adjoint de 1^{re} classe des colonies, procureur de la République par intérim, en remplacement de M. Pau (Gabriel), appelé à d'autres fonctions,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté n° 248 du 28 février 1949 est rapporté. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur P.-H.

SIRIEX